



Séance plénière du 10 décembre 2008

**FAIRE DE LA REGION CENTRE UN POLE D'EXCELLENCE EUROPEEN  
EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> commission,

Monsieur Eric JAVOY, rapporteur entendu ;

**DELIBERE**

Dans une interview au Monde en date du 4 décembre 2008, le Ministre de l'Ecologie, Jean-Louis Borloo déclarait que « *La sobriété en carbone, l'efficacité énergétique et la qualité de la vie sont les trois avantages compétitifs, clés de la bataille économique de demain* ». « *Qu'on le veuille ou non, le monde est entré dans l'ère de la rareté et le 21<sup>ème</sup> siècle sera nécessairement un siècle de transition à la fois énergétique, économique et technologique* ». Au delà du caractère que certains pourraient considérer comme lapidaire de ces propos, le cadre est néanmoins situé.

La consommation d'énergie est exponentielle malgré le fait que les stocks ne sont pas renouvelables, ni pour les énergies fossiles ni pour le nucléaire dont la matière première est rare. Or, ces consommations se font au prix de catastrophes écologiques planétaires. Les émissions de CO2 provenant des combustions fossiles ont été multipliées par quatre en 60 ans et la croissance économique, encore et toujours souhaitée, ne fera qu'accroître ce phénomène. Notre conception du confort, bizarrement liée à celle de la croissance en tant que telle, semble ignorer les dommages futurs qu'elle provoque et l'avenir des ressources énergétiques. Il est plus que nécessaire de mener dès à présent des réflexions sur des alternatives tant en terme de consommation, de production que de besoins de consommation.

C'est précisément dans ce contexte que nous est présentée la communication sur la mesure phare « Faire de la région Centre un pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique ». Elle constitue un document clé, non seulement de type « porter à connaissance » mais également et surtout de réflexions et d'engagements pour le futur.

Le CESR prend acte :

- des finalités annoncées : créer des activités et de l'emploi en étant une Région animatrice, et en préservant la planète.
- des contenus au travers desquels la multiplicité des actions engagées et des acteurs concernés paraît s'ordonner logiquement.
- de la méthode et de l'exposé de la démarche, en particulier celle consistant d'une part à développer l'offre (par la structuration des filières, l'aide à la recherche, l'appui aux pôles) et d'autre part à susciter la demande en usant de ses compétences (aménagement, transport, politique des lycées, aides financières). C'est un point important, car il s'agit en même temps de la construction d'une nouvelle gouvernance, où la Région entend s'affirmer clairement comme pilote, en développant des liens de cohérence et de solidarité avec ses partenaires (collectivités, associations, etc.), et cela peut et doit valoir pour bon nombre de ses autres politiques.

Le CESR remarque que cette mesure phare s'inscrit en lien étroit avec l'agenda 21 et le SRDES et qu'elle a été retenue dans le CPER et les politiques européennes. Pour autant il conviendra dans un proche avenir d'en assurer une déclinaison plus territoriale -un éventuel futur SRADDT pouvant en être l'outil adapté.

Le CESR note également avec satisfaction la mise en place de l'observatoire régional dont il avait préconisé la création en conclusion de son rapport sur l'énergie en région Centre (2005).

Ce même rapport dégageait dès cette époque une vision plus stratégique ; c'est pourquoi le CESR estime que la Région se devrait d'affirmer encore plus nettement ses ambitions. Il souhaite ainsi que très prochainement soient quantifiés et qualifiés les actions et acteurs qui permettront, au plan régional, d'atteindre les objectifs européens fixés pour 2020 (réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, atteindre 20% d'énergies renouvelables dans la consommation et réaliser 20% d'économie d'énergie). Ajoutons que la Région sera d'ailleurs « contrainte » par le Grenelle d'élaborer très prochainement un plan climat et un schéma régional des énergies renouvelables.

Par ailleurs, notre assemblée souhaite particulièrement souligner certains points :

➤ Malgré le caractère vertueux de ces politiques, le poids des énergies renouvelables restera faible par rapport aux besoins liés à notre mode de vie. On constate en effet que ce qui caractérise notre société, c'est plus notre dépendance à l'énergie que son coût. La performance énergétique, qu'elle soit liée à l'amélioration des performances consommatrices ou à la substitution des énergies fossiles ou nucléaires, ne permettra pas d'aboutir à une amélioration des phénomènes de pollution et de dérèglement du climat actuellement observés. En conséquence, des modifications dans nos modes de penser, d'agir, bref de consommer seront nécessairement complémentaires.

Nous devons ainsi apprendre à vivre autrement, c'est à dire produire autrement, se déplacer autrement, consommer autrement. Le pari n'est il pas de gagner en santé, en confort et en qualité de vie, d'acquiescer un nouvel art de vivre ?

➤ Dans le domaine des énergies renouvelables, et au regard des évolutions des technologies, les collectivités (de toutes échelles) ne devront-elles pas intervenir, certes en terme d'information et d'incitation, mais aussi de manière prescriptive auprès du grand public et des acteurs économiques (industrie, agriculture, services), pouvant et devant aller jusqu'à remettre en cause les modes de pensée et de vie ?

Ainsi, les technologies actuelles, certes encore peu connues pour certaines mais existantes, nous permettent de nous poser par exemple les questions suivantes, préalablement à nos actes :

- en matière de transports : avons-nous toujours besoin de nous déplacer ?

Le développement des TIC, les visioconférences, la dématérialisation du travail... sont des réponses possibles.

- en matière de construction : est-il toujours nécessaire de chauffer un bâtiment neuf ?

Les bâtiments « basse consommation », à énergie positive, la gestion technique de bâtiment (GTB) constituent également des réponses possibles, bien qu'aujourd'hui encore peu diffusées.

De son côté et pour accentuer sa démarche d'exemplarité, la Région pourrait mettre à profit les surfaces importantes de couvertures disponibles dans les lycées pour développer la production d'électricité photovoltaïque et les couvertures des gymnases pour les productions d'eau chaude sanitaire.

➤ Si l'on constate que plusieurs éléments de la démarche en construction portent en germe de réelles dimensions et dynamiques européennes, le CESR attend, comme l'indique à juste titre la communication dans sa conclusion, un renforcement de la lisibilité européenne qui passe par l'affirmation et la reconnaissance des compétences présentes sur notre territoire.

Le CESR souhaite que cette communication constitue une étape dans une rapide définition d'une stratégie plus clairement définie aux plans quantitatif et qualitatif afin d'atteindre les objectifs de 2020.

Pour autant, notre assemblée ne saura que trop insister pour que le contenu de ce rapport fasse l'objet d'une communication encore plus amplifiée, tant l'information de tous les publics lui paraît cruciale en ces domaines.

Xavier BEULIN